



NOTE DE LECTURE :
 1. Tous les partenaires et délégataires participant au PITEM BIODIVALP ont été spatialisés. Ces derniers mèneront les actions sur le territoire éligible du programme ALCOTRA, tel que prévu dans les 5 projets constitutifs du PITEM BIODIVALP.
 2. Les actions de terrain prévues dans les 5 projets ne se dérouleront pas sur la totalité des espaces représentés mais sur des portions de ces derniers. Pour plus d'informations, sur les actions, se référer au contenu des projets simples.

Carte du Plan intégré thématique BIODIVALP co-financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020

- Territoire éligible des Régions chef de file et/ou partenaire du programme
 - Ville principale
 - Région chef de file et/ou partenaire du programme
 - Collectivité délégataire
 - Autre délégataire
- Parc National :**
- Zone centrale
 - Aire d'adhésion (France)
 - Parc naturel régional
 - Réserve naturelle nationale (France)
- Natura 2000 :**
- Site d'intérêt communautaire (SIC)
 - Zone de protection spéciale (ZPS)
 - Site Asters CEN 74
 - Site CEN 73

Eléments d'explication du cadre partenarial

Sources :
 Préfectures - DREAL - INPN - Asters CEN74
 Regione Piemonte - Regione Liguria
 Parco Mont Avic
 Fond GEOFLA ® - EGM ® - © IGN

